

La Neuveville, le 27 mai 2010

Rapport 2009 sur les écoles moyennes

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a débattu, dans sa séance du 26 mai 2010, du rapport sur les écoles moyennes publié le 26 novembre 2009. Ce rapport nous invite à une réflexion stimulante sur les défis auxquels sont confrontés les gymnases et sur les pistes qui pourraient être suivies par la Direction de l'instruction publique du canton de Berne. Bien que ne faisant pas l'objet d'une procédure ordinaire de consultation au sens de la loi sur les publications officielles, ce rapport a retenu notre attention, notamment parce qu'il fait largement référence à la coordination intercantonale, domaine dans lequel le CJB partage avec le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) un droit de co-décision. C'est la raison pour laquelle nous n'entrerons pas dans le détail de la question, qui doit faire l'objet d'une concertation avec nos homologues du CAF. Néanmoins, il nous paraît essentiel de vous communiquer quelques réflexions de manière à baliser le chemin qui mènera à de futures décisions.

1. Nécessité d'une voie différenciée pour la partie francophone

Le point qui a principalement retenu notre attention est celui de la formation gymnasiale en 4 ans selon le modèle de la « quarta » (8+4), au sujet duquel le rapport préconise une généralisation à l'ensemble du territoire cantonal. Nous pouvons comprendre que, dans la partie germanophone, les résultats des évaluations intercantionales et le constat que le canton de Berne est le seul à offrir (en partie) une formation gymnasiale en 3 ans induisent une pression pour adopter un modèle similaire aux cantons voisins. Nous tenons néanmoins à rappeler cette évidence : la quarta n'a pas d'équivalent en Suisse romande, où seuls existent les modèles 9+3 et 9+4.

En tant qu'organe co-responsable de la coordination scolaire romande, nous estimons que le canton de Berne doit nécessairement admettre la possibilité d'une voie différenciée pour la partie francophone, de manière à ce que le système y soit comparable à ce qui se passe dans l'espace de formation couvert par la Convention scolaire romande, conformément aux objectifs en lien avec la mobilité des familles. Nous sommes persuadés que, même avec une voie différenciée, des arrangements resteront possibles pour conserver une compatibilité entre la partie francophone et la partie germanophone qui soit suffisante au maintien des filières bilingues.

Par contre, les mesures annexes à une généralisation de la quarta, qui sont indiquées aux pages 76 et 77 (classes décentralisées dans les centres régionaux), ne nous convainquent pas. Nous sommes favorables à une véritable solution différenciée, pas à de simples aménagements.

2. Remarque sur l'interprétation des résultats en comparaison intercantonale

Puisque nous avons évoqué la comparaison intercantonale, nous aimerions brièvement revenir sur les résultats d'EVAMAR. Le rapport sur les gymnases montre que le canton de Berne germanophone formait un bloc dans le processus d'évaluation. Par contre, le canton de Berne francophone (c'est-à-dire les classes francophones du Gymnase français et du Gymnase de la Rue des Alpes) formait une petite partie d'un bloc constitué des écoles des cantons de Vaud, Neuchâtel et Jura. Il est dès lors extrêmement délicat de tirer des conclusions sur la qualité de la formation offerte dans les classes francophones du canton, qui influencent peu la moyenne des cantons qui pratiquent le système 9+3.

3. Inscrire la réflexion sur l'avenir du gymnase dans le cadre d'une réflexion globale sur la formation de niveau secondaire 2

Le CJB vous invite à être prudent avec la notion d'attractivité du gymnase. Bien que la réflexion sur son attractivité pour les garçons soit légitime, le gymnase doit rester la voie privilégiée pour l'accès à l'Université. Or une région industrielle comme le nord du canton de Berne, et particulièrement le Jura bernois, doit tenir compte des besoins et des possibilités offertes par le marché du travail. Les besoins en titulaires de diplômes universitaires ne sont pas aussi importants que dans le cas d'une région urbaine et tournée vers les services comme l'est la ville de Berne. Il importe que les bons élèves du Jura bernois aillent pour une part au gymnase, mais aussi pour une autre part dans des filières de préparation à la maturité professionnelle en vue d'intégrer des HES.

Nous partageons l'objectif de renforcer l'attractivité du gymnase, mais la réflexion doit concerner globalement le niveau secondaire 2. Le gymnase ne doit pas être attractif aux dépens de la formation professionnelle. Il doit l'être par la qualité de sa formation et la volonté de l'améliorer.

4. Une réflexion sur la 9^e année est souhaitable

Le CJB souhaite que sa prise de position ne soit pas faussement interprétée comme un appel à l'immobilisme. Nous sommes conscients des défis en matière de formation et souhaitons maintenir et développer la bonne réputation dont jouissent le Gymnase français et le Gymnase de la Rue des Alpes auprès des universités suisses, et particulièrement des universités romandes.

En ce sens, nous sommes favorables à une réflexion sur la 9^e année d'école obligatoire, où des pistes sont à explorer en vue d'une plus grande homogénéité des classes. Cette réflexion devrait avoir pour but d'améliorer la préparation au gymnase, tout en conservant un bon niveau de formation des élèves qui se destinent à la maturité professionnelle ou au CFC.

Nous préconisons par conséquent le maintien de classes P composées à la fois d'élèves se destinant au gymnase et d'élèves se destinant à la formation professionnelle, de manière à conserver une émulation et un bon niveau de formation de base également pour les futurs étudiants des hautes écoles. Nous ajoutons que la réflexion devrait également concerner la formation dans les niveaux M et G, afin notamment de faciliter la transition entre l'école obligatoire et la vie professionnelle.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :



Francis DAETWYLER

Fabian GREUB

Copie (courriel) :

- G. Lévy
- CAF
- Rectorats des gymnases français et de la Rue des Alpes
- Direction CEFF
- Inspection scolaire arr. 15 et 16 (pour distribution aux directions des écoles secondaires du Jura bernois)